

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026 à 20H00

Convocation
 du 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 15
 Quorum : ----- 08
Présents : ---- 14
 Absents : ----- 01
 Pouvoirs : ----- 01
 Votants : ----- 15

Étaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : BERGERON Thomas

VOTE

Pour : ----- 15
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

Pouvoirs : BERGERON Thomas à PONCET Sana

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

Foncier

**OBJET : Vente parcelle communale ZH 63 p2 – Route de
 Chez Bolley**

**Délibération
 N°2026-36**

Le Conseil municipal,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
 Vu la demande formulée par M et Mme NOBELS, propriétaires de la parcelle cadastrée ZH 64p2 située route de Chez Bolley, visant à l'acquisition d'une parcelle communale attenante cadastrée ZH 63p2 ;
 Considérant que la parcelle communale ZH 63p2, d'une superficie de 16 m², constitue une bande de terrain de forme allongée, directement contiguë à la propriété de M. et Mme NOBELS ;
 Considérant que cette cession n'est pas de nature à porter atteinte à l'usage ou à l'intérêt public et qu'elle permet de clarifier la situation foncière sur ce secteur,
 Considérant l'accord de principe de la commune pour la cession de ladite parcelle au prix de 84 € le mètre carré, soit un montant total de 1 344 €,

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **30 AVR. 2026**

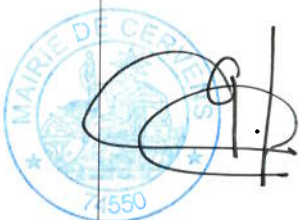
Reçue en Préfecture

Le : **30 AVR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **30 AVR. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ APPROUVE la cession au profit de M. et Mme NOBELS de la parcelle communale cadastrée ZH 63p2, d'une superficie de 16 m², située route de Chez Bolley.

⇒ FIXE le prix de vente à 84 € le mètre carré soit un montant total de 1 344 €.

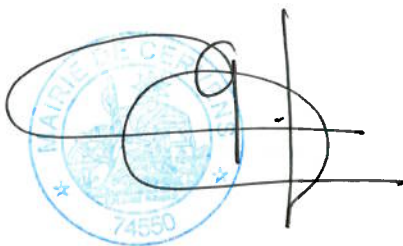
- ⇒ PRECISE que la vente sera régularisée par acte authentique reçu par Maître GRILLAT, notaire, et que l'ensemble des frais liés à cette cession sera supporté par l'acquéreur.

- ⇒ AUTORISE le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du Notaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL



R. Noel